

esquisses n° 29

Juillet 2021

ÉDITORIAL

Chers Artistes, Chers Ayants droit,

Les contraintes passées, voici semble-t-il des temps meilleurs.

L'actualité manifeste en effet des signes très encourageants pour le secteur culturel dans son ensemble et pour le droit d'auteur en particulier.

Nous avons, bien sûr, retrouvé avec plaisir le chemin des musées, des galeries et de nombreux lieux de culture.

A l'@dagp, le début de l'été a été marqué par l'annonce des premiers lauréats de nos bourses et par de nouveaux appels à candidature qui vous sont dévoilés dans cet Esquisses. Durant toute l'année, l'@dagp a maintenu son action culturelle et sa mission de gestionnaire des droits. Nous saluons encore le travail de toute l'équipe qui, durant la crise sanitaire, n'a cessé d'agir aux côtés des artistes membres.

Grâce à ces efforts communs, le droit des artistes a connu de belles avancées !

Fruit de longues discussions, un accord historique a été conclu en juin entre Google et l'@dagp pour soutenir et rémunérer les auteurs des arts visuels dans le contexte numérique. Il renforce la protection que les artistes viennent d'acquérir grâce à la transposition de la directive européenne dans la loi française.

Récemment encore, la mobilisation des artistes a contribué à préserver la rémunération pour Copie privée, contestée par les vendeurs des appareils reconditionnés.

Dans toutes ces victoires, l'engagement de l'@dagp et des artistes a été capital et nous nous réjouissons de partager avec vous ces bonnes nouvelles.

Christian Jaccard

@dagp

pour le droit des artistes

sommaire

à la une 2

- Un partenariat historique avec Google
- Copie Privée : un compromis équilibré

à suivre 3

- Les conventions avec lieux de diffusion
- Finalisation de la transposition de la directive sur le marché unique numérique

actions culturelles 4

- Appels à candidature en cours
- Les lauréats des bourses 2021 :
 - Arcane
 - Ekphrasis
 - Résidence BD Rome / Angoulême
 - ADAGP / Bétonsalon

à savoir 5

- Condamnation de faussaires à Lille
- Publication du « guide des successions »

à l'@dagp 6

- Assemblée générale du 21 octobre 2021
- Les travaux des commissions
- Causerie sur l'intelligence artificielle

à vous la parole 7

- Erick Gudimard, président et fondateur du réseau Diagonal

à vos agendas 8

à la une

Un partenariat historique avec Google

L'ADAGP, la Saif et Google ont signé début juin un accord de partenariat et un programme de licence, destinés à soutenir et rémunérer les auteurs des arts visuels dans le contexte du numérique.

D'une durée de 10 ans, cet accord s'inscrit dans le temps et prévoit la mise en place d'un fonds pour soutenir le développement professionnel des artistes, notamment en les accompagnant dans le déploiement de leur activité à l'ère du numérique.

L'accord inclut également un programme de licences pour l'utilisation, en France, des œuvres du répertoire de l'ADAGP et de la Saif dans les divers produits et services de Google.

« Nous nous réjouissons d'avoir réussi à nouer un dialogue constructif avec Google, qui trouve son aboutissement dans cet accord. Cela démontre, une fois de plus, que création, numérique et droit d'auteur peuvent se comprendre et se rejoindre, pour le plus grand bénéfice de tous. »

Marie-Anne Ferry-Fall,
directrice générale de l'ADAGP

Copie Privée : un compromis équilibré

Instaurée en 1985 en France, la rémunération pour copie privée permet à tout un chacun de profiter quotidiennement des œuvres pour son usage privé : par exemple, celui de copier un film sur une box, d'enregistrer une musique ou des images sur un smartphone.

En contrepartie, les fabricants ou importateurs de ces supports de stockage versent une rémunération qui revient à 75 % aux auteurs, éditeurs et producteurs dont les œuvres ont été copiées et à 25 % pour des actions de soutien à la création artistique.

Chaque année, la copie privée représente ainsi entre 5 et 10 % des revenus des créateurs et une source de financement pour plus de 10 000 manifestations culturelles en France. Depuis le début de la crise sanitaire, elle joue un rôle social important. Grâce à elle, l'ADAGP a ainsi pu abonder, à hauteur de 630 000 €, de nombreuses aides d'urgence.

Au début du printemps, cette rémunération a cependant été contestée par les vendeurs d'appareils reconditionnés qui réclamaient une exonération et qui étaient soutenus par des députés voulant inclure cette gratuité dans la loi.

Plus de 8 500 signataires - auteurs, scénaristes, photographes, artistes plasticiens, cinéastes et organisateurs d'événements culturels - se sont alors mobilisés pour soutenir la copie privée. Parallèlement, la Commission de la rémunération pour copie privée a proposé une adaptation du barème initial : une réduction de 40 % sur les téléphones et de 35 % sur les tablettes de seconde main.

Cette mobilisation a été entendue ! Le 10 juin dernier, les députés ont voté un texte permettant l'application de ce tarif réduit dès le 1^{er} juillet.

L'ADAGP salue cette solution équilibrée qui préserve une rémunération essentielle pour les artistes et représentant chaque année près de 8 millions d'euros de droits perçus.

à suivre

Les conventions avec les lieux de diffusion

Dans les années 1980, l'efficacité du droit d'auteur était malmenée notamment dans le secteur des lieux de diffusion et les artistes étaient trop souvent contraints de devoir renoncer à leurs droits s'ils voulaient exposer.

Face à ce constat, l'ADAGP a mis en place des conventions pour permettre aux lieux de diffusion de bénéficier de réductions sur ses barèmes. En outre, les conventions fluidifient les échanges avec les équipes de gestion.

En contrepartie de ces avantages, les lieux signataires s'engagent à respecter le droit d'auteur et, notamment, à ne plus demander aux artistes la gratuité de leurs droits.

À ce jour, plus de 200 fondations, musées, centres d'art, associations et acteurs culturels ont ainsi conclu avec l'ADAGP des conventions pour l'utilisation d'œuvres en ligne (site web, réseaux sociaux, etc.) ou sur des supports papier et des produits dérivés.

La liste complète de ces signataires est à retrouver sur le site adagp.fr.

Finalisation de la transposition de la directive sur le marché unique numérique

Les pays de l'Union européenne devaient conformer leur législation à la directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique avant le 7 juin 2021.

C'est pratiquement chose faite pour la France qui a transposé les articles 17 à 23 de la directive par voie d'ordonnance.

L'article 17 de la directive met donc fin à l'impunité dont jouissaient les plateformes de partage. Elles devront obtenir une autorisation auprès des titulaires de droits et s'acquitter du paiement des droits d'auteur au titre des œuvres mises en ligne par les utilisateurs.

Fort heureusement, la voie du fonctionnement par licences collectives étendues est offerte par la loi pour le secteur des arts visuels.

Pour mémoire, les personnes morales qui diffusent des œuvres d'art visuel sur ces plateformes resteront responsables de leurs publications et continueront de s'acquitter des droits auprès de l'ADAGP.

Les articles 18 (et suivants) de la directive instaurent le principe d'une rémunération appropriée et proportionnelle. Les obligations de transparence au bénéfice des auteurs sont également renforcées.

Les droits des artistes s'en trouvent donc consolidés et les relations avec les plateformes rééquilibrées.

L'ADAGP accueille avec une grande satisfaction ce texte qui constitue un pas décisif pour les artistes et les ayants droit des arts visuels dont les œuvres sont massivement diffusées sur les réseaux sociaux.

actions culturelles

Appels à candidature en cours

Plusieurs appels à candidature sont en cours durant cet été. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site adagp.fr.

Les artistes bénéficient d'un mois supplémentaire pour candidater à la bourse Collection Monographie et peuvent donc envoyer leur projet de première monographie jusqu'au 2 août 2021. Dix bourses Collection Monographie, d'un montant de 15 000 € chacune, sont octroyées chaque année.

L'appel à candidature pour la bourse Connexion est ouvert jusqu'au 30 août 2021. Ces deux dotations de 30 000 € ont pour vocation de soutenir des lieux de diffusion dans la réalisation d'un projet d'exposition à l'étranger valorisant un ou plusieurs artistes de la scène française.

L'ADAGP et la Cité internationale des arts s'associent pour mettre en place un nouveau dispositif de soutien aux artistes résidant hors Ile-de-France et qui ne sont pas représentés par une galerie. Une résidence de 3 mois à la Cité internationale des arts (site du Marais) est proposée de janvier 2022 à fin mars 2022. La date limite du dépôt des candidatures est fixée le 12 septembre 2021.

La bourse Strada se complète cette année d'un deuxième volet et propose trois bourses, de 7 500 € chacune, aux collectivités territoriales qui souhaitent passer commande d'une œuvre de création à un artiste, ou un collectif d'artistes, d'art urbain. Les dossiers peuvent être envoyés jusqu'au 15 septembre 2021.

Le Prix de la Jeune Création Le Bal / ADAGP récompense un photographe et/ou vidéaste de moins de 40 ans, français ou résidant en France depuis au moins un an. Une dotation de 20 000 € permet au lauréat de mener à bien un projet déjà amorcé. Les candidatures peuvent être envoyées au Bal jusqu'au 17 septembre 2021.

L'ADAGP a le plaisir de s'associer avec l'ECPAD - Etablissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense - pour inaugurer une résidence de création au Fort d'Ivry. Pour la première édition, c'est un auteur de bande dessinée qui est invité à créer un ouvrage en s'inspirant des archives, du lieu, de l'histoire et des missions de cet établissement. Le dossier de candidature doit être envoyé avant le 19 septembre 2021.

Les lauréats des bourses 2021

Bourse Arcane

Les livres d'artistes constituent des publications importantes pour l'histoire de l'art et le parcours des créateurs. La bourse Arcane a été créée en partenariat avec la Société des Gens de Lettres en 2020 afin d'encourager la production et la diffusion de ces ouvrages.

Présenté par Bernard Moninot, Renaud Ego et les éditions de la Canopée, le projet de livre d'artiste « La mémoire du vent » remporte à l'unanimité la première édition de la bourse dotée de 6 000 €.

Le jury a souligné la complicité avérée entre l'auteur et l'artiste, la présence d'un éditeur reconnu et l'originalité du projet à la fois « *fou, sérieux et hautement poétique* ».

Bourse Ekphrasis

Initié par l'ADAGP, l'AICA et le Quotidien de l'Art, Ekphrasis est un programme permettant à 10 artistes de rencontrer des critiques d'art et de bénéficier d'analyses écrites sur leur travail. La dotation de la bourse couvre la rédaction du texte, sa traduction et sa diffusion.

Voici les dix lauréats 2021 :

- Claude Como - peinture
- Christophe Doucet - Sculpture
- Cornelia Eichhorm - dessin d'art
- Aurelie Garon - dessin et photographie
- Arnaud Lesage - photographie
- Sébastien Loghman - vidéo
- Laurent Mareshal - installation performance
- Delphine Pouillé - installation
- Louisa Raddatz - sculpture/installation
- Aurélia Zahedi - sculpture

Un appel à projet a été lancé auprès des critiques de l'AICA France pour déterminer les couples « critique / artiste ». Les critiques et artistes lauréats se rencontreront cet été pour la réalisation du texte d'analyse de l'œuvre.

à savoir

Résidence BD Rome / Angoulême

Guillaume Trouillard, auteur et fondateur des Editions de la Cerise, est le lauréat 2021 de la Résidence BD créée en partenariat avec l'Académie de France à Rome - Villa Médicis et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI - Angoulême).

L'ADAGP s'est associée à ces deux institutions afin de permettre à un auteur ou une autrice de bénéficier d'une résidence internationale de 4 mois. Guillaume Trouillard sera donc accueilli 2 mois à Rome au sein de la Villa Médicis (du 2 novembre 2021 au 2 janvier 2022) puis 2 mois à la Maison des auteurs de la Cité de la bande dessinée à Angoulême (du 3 janvier au 1er mars 2022). Cette résidence sera l'occasion pour lui de reprendre le récit d'*Aquaviva*, un projet fleuve initié en 2009.

Bourse ADAGP-Bétonsalon

Après Franck Lebovici (2017), Liv Schulman (2018) et Euridice Zaituna Kala (2019), Anne Le Troter est la quatrième artiste à bénéficier de cette bourse auparavant associée à la Villa Vassiliev.

Dotée de 20 000 €, la bourse ADAGP - Bétonsalon soutient un ou une artiste dans un travail de recherche inspiré du fonds photographique Marc Vaux. Anne Le Troter s'intéressera aux nombreuses photographies d'œuvres d'artistes anonymes qui composent ce fonds. Bétonsalon accompagnera la lauréate dans son processus de recherche et de production sur une période de 3 à 5 mois.

Condamnation de faussaires à Lille

Avec le soutien de l'ADAGP, les investigations conduites par l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC) ont permis de mettre à jour un véritable réseau de faussaires qui s'étendait jusqu'en Espagne et animé par un galeriste du Nord de la France.

Plusieurs centaines de fausses lithographies, dont 354 portant sur les œuvres d'une trentaine d'artistes membres de l'ADAGP ont ainsi été saisies. Estimant que l'ADAGP était fondée à solliciter réparation, le juge a condamné les prévenus à lui verser de plus de 200 000 € de dommages et intérêts, qui viennent s'ajouter à de lourdes amendes pénales.

Les faux et contrefaçons causent aux artistes et à leurs ayants droit un préjudice considérable. Pour les combattre, l'ADAGP mène un travail d'accompagnement et de pédagogie, aussi bien auprès des ayants droit que des forces de l'ordre et des magistrats. La commission pour la lutte contre les faux artistiques et les contrefaçons de l'ADAGP a ainsi publié deux guides très utiles pour prévenir, identifier et sanctionner ces fraudes (à retrouver sur adagp.fr dans la rubrique Télécharger/Documentation ADAGP ou à recevoir en version papier, en nous en faisant la demande à communication@adagp.fr).

Publication du « guide des successions »

Que deviennent les œuvres et les droits d'auteur d'un artiste après son décès ? Pourquoi et comment doit-on s'en préoccuper ? Qui sont les héritiers de l'artiste ?

Il est préférable de résoudre certaines questions en amont pour faciliter une succession à venir. Dans ce domaine, l'expertise d'un notaire ou d'un avocat est essentielle, c'est pourquoi l'ADAGP s'est associée avec trois professionnels pour rédiger un « guide des successions » à l'intention de ses adhérents.

Une version numérique est d'ores et déjà consultable sur le site (rubrique Télécharger/Documentation ADAGP). La version imprimée pourra être envoyée dès le mois de septembre, sur demande par mail à communication@adagp.fr

à l'@dagp

Assemblée générale du 21 octobre 2021

La prochaine Assemblée générale annuelle se déroulera le 21 octobre prochain à 14 h 30.

Afin de respecter au mieux les conditions sanitaires, elle sera accessible en visioconférence via l'Espace Adhérent. Tous les artistes membres sont naturellement invités à y participer.

Lors de cette Assemblée générale, il sera procédé à l'élection des membres du Conseil d'administration.

Le site de vote électronique sera ouvert du mercredi 29 septembre 2021 à 9 h au mercredi 13 octobre 2021 à 18 h. Une fois renseignés l'identifiant et le mot de passe fournis sur le courrier de convocation, les adhérents auront accès aux documents présentés lors de l'Assemblée générale ainsi qu'aux résolutions soumises au vote (rapport de transparence, budget de l'action culturelle 2022 et aux candidatures pour l'élection du Conseil d'administration). Les artistes sont invités à choisir prioritairement le vote en ligne ou à transmettre à l'ADAGP, avant le 10 septembre, leur procuration (formulaire de pouvoir joint à la convocation).

Les travaux des commissions

La commission Arts Appliqués a initié un nouveau cycle de rencontres pour valoriser les projets de créateurs du design: Polyvalence. La commission y donne carte blanche à un créateur designer afin de présenter un de ses projets, mené en collaboration avec différents partenaires professionnels.

Isabelle Daëron a inauguré la première rencontre en mars et Pablo Reinoso a présenté, le 23 juin, son projet de commande «Busan Infinity» réalisé en Corée du Sud. Les échanges entre ces artistes et leurs invités, qui mettent en lumière les sources d'inspiration et les processus de création, peuvent être revus sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

Dans le cadre du salon régional du livre pour la jeunesse à Troyes (du 14 au 17 octobre 2021), la commission Livre Jeunesse organise la projection sur façade, à la tombée de la nuit, une histoire collaborative qui sera réalisée en direct.

Les participants - petits et grands - pourront dessiner sur leurs tablettes ou leurs smartphones en se connectant sur un site internet créé pour l'occasion. Leurs créations seront projetées et alimenteront une histoire dont le fil rouge sera tissé par un auteur et deux illustrateurs jeunesse.

Causerie sur l'intelligence artificielle

Peut-on considérer une œuvre réalisée par une IA comme une œuvre de l'esprit? L'œuvre d'art peut-elle exister sans la main de l'artiste? Qui est l'auteur d'une œuvre créée par une intelligence artificielle?

Pour apporter quelques éléments de réponses à ces interrogations, l'ADAGP a réuni cinq experts: le duo d'artistes Raphaël Siboni et Fabien Giraud, Alexandra Bensamoun, membre de la commission IA au CSPLA et professeure des universités (Paris -Saclay), Jean-Gabriel Ganascia, spécialiste de l'IA et professeur d'informatique à la Sorbonne et Dominique Moulon, commissaire d'exposition indépendant, spécialiste de l'art numérique.

Leurs passionnants échanges sont à retrouver sur la chaîne YouTube de l'ADAGP.

à vous la parole

Erick Gudimard, président et fondateur du réseau Diagonal

Pourquoi le réseau Diagonal a-t-il été créé et quelles sont aujourd'hui ses missions ?

À la fin des années 2000, face aux bouleversements que l'on pressentait à l'époque, il y a eu un besoin fort de se rassembler qui portait d'un triple constat. D'abord rendre visible nos structures (face à Arles et Paris) et toutes les actions de partenariat que l'on proposait sur l'ensemble du territoire. Il y avait aussi la nécessité de partager nos expériences, nos ressources, nos projets, nos productions... Enfin, l'importance de nous accorder sur des bonnes pratiques pour mieux agir et travailler avec les artistes, les partenaires, les institutions. Il fallait une réponse collective à ces enjeux.

Aujourd'hui, le réseau fédère 25 membres répartis dans 10 régions et 21 départements. Il participe à la promotion de la création photographique ; il accompagne la professionnalisation des photographes en étant un organisme de formation depuis 2015 et s'attache, depuis fin 2018, à la mise en œuvre d'un programme national d'ateliers de pratique et de transmission photographique nommé *Entre les images*, développé avec le soutien du ministère de la Culture.

Quels sont les principaux défis qu'a dû affronter le secteur de la photographie ces dernières années ?

D'une manière générale, il y a une forte augmentation de l'offre, dans tous les domaines ; ce que j'appelle le désir d'images. Et parallèlement, une baisse des possibilités du marché privé, de la presse et des commandes privées en tout genre ; une forme d'uberisation de la photo même si je n'aime pas le terme.

Heureusement, et malgré la crise, il y a la prise en compte généralisée des droits de présentation pour les artistes, les actions pédagogiques qui sont aujourd'hui un véritable complément, des commandes publiques (dont une, exemplaire dans le département des Bouches-du-Rhône), des résidences nouvelles (programme « Capsule » développé par le ministère de la Culture), l'augmentation du fonds d'aide à la photographie documentaire du Cnap, des achats plus importants des FRAC et du Cnap récemment.

Mais les difficultés rencontrées par les galeries privées ou les maisons d'édition, la baisse des revenus générés par les médias ou le « corporate » sont des défis toujours présents.

Avec le CIPAC et la FRAAP, vous avez mis en place « TRAVERSÉES », un fonds de soutien pour permettre aux artistes-auteurs de poursuivre leur activité professionnelle. Quels enseignements tirez-vous des dossiers que vous avez reçus ?

Ce sont avant tout des enseignements économiques, et la confirmation d'une situation déjà constatée et connue. Nous avons examiné de très nombreux dossiers qui affichent des ressources négatives et,

malheureusement, nous ne pouvons que confirmer la grande précarité des artistes.

Le fonds aide 325 bénéficiaires à hauteur de 3 000 €, alors que le CIPAC a reçu plus de 2 100 candidatures éligibles (les critères de revenus pour la sélection étaient déjà vraiment faibles). C'est dire si le besoin et la demande sont forts !

Face à la demande du ministère de la Culture et de la DGCA, il tenait à cœur à nos trois réseaux de travailler avec le maximum d'organisations professionnelles et syndicales, pour aider au mieux le plus grand nombre et offrir aux artistes une proposition adaptée à la réalité. Ce sera pour eux l'occasion d'avoir également un accompagnement administratif et juridique, des rencontres artistiques et professionnelles. Et pour une trentaine d'artistes, la production d'un texte critique de présentation de leur travail.

Il reste du travail à faire mais c'est un premier pas.

Votre programme *Entre les images* s'ouvre au public senior. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Avec le programme *Entre les images*, nous essayons de réinventer la notion « d'éducation à l'image », en la voyant comme un outil de transmission par le sensible à destination de tous. Chaque action est un parcours de rencontres, de médiation et d'ateliers de pratique, d'au minimum 30h. Chaque projet est pensé selon des contextes de vie et de territoire, pour agir plus largement en tant que citoyen dans la vie sociale et contribuer à une action territoriale de proximité.

Depuis 2019, le nombre de projets développés à destination d'un public senior augmente. Ce sont des projets développés en EHPAD, ou en résidences autonomie, qui, dans certains cas, impliquent d'autres publics (scolaires, adultes en réinsertion, amateurs...) favorisant ainsi les relations intergénérationnelles. Plusieurs des projets *Entre les images* permettent de décloisonner notre appréciation des publics.

Outre le rôle pivot des membres du réseau, *Entre les images* place au centre du processus de transmission et de pratique les auteurs photographes, acteurs et facteurs indispensables pour amener des personnes, individuellement ou collectivement, à observer le monde, à en restituer leur propre vision et à s'émanciper. Le public senior est ainsi accompagné dans la pratique de l'image photographique ou dans sa dimension plastique, patrimoniale... avec l'utilisation et la construction d'outils adaptés.

Retrouvez toutes les actualités du réseau Diagonal sur le site www.reseau-diagonal.com.

à vos agendas

2 août 2021

Date limite de dépôt des candidatures pour la bourse Collection Monographie

30 août 2021

Date limite de dépôt des candidatures pour la bourse Connexion

7 septembre 2021

Angles Droits - Droit des successions

10 septembre 2021

Date limite de dépôt des candidatures pour le Conseil d'administration

12 septembre 2021

Date limite de dépôt des candidatures pour la résidence à la Cité internationale des arts

15 septembre 2021

Date limite de dépôt des candidatures pour la bourse STRADA Collectivités

17 septembre 2021

Date limite de dépôt des candidatures pour le Prix de la Jeune Création Le Bal / ADAGP

19 septembre 2021

Date limite de dépôt des candidatures pour la résidence ECPAD / ADAGP

21 septembre 2021

ADAGP en pratique - Focus droits multimédia

29 septembre 2021 à 9h

Ouverture du vote électronique pour l'Assemblée générale

5 octobre

Angles Droits - Présentation générale du droit d'auteur

12 octobre 2021

ADAGP en pratique - Gestion des droits primaires

13 octobre 2021 à 18h

Clôture du vote électronique pour l'Assemblée générale

21 octobre 2021 à 14 h 30

Assemblée générale de l'ADAGP

9 novembre 2021

Angles Droits - Comprendre les contrats de cession de droits d'auteur

24 novembre 2021

ADAGP en pratique - Focus droit de suite

7 décembre 2021

Angles Droits - Présentation générale du droit d'auteur

11 janvier 2022

ADAGP en pratique - Gestion des droits collectifs



pour le droit des artistes

11, rue Duguay-Trouin
75006 Paris
www.adagp.fr

Société civile à capital variable
RCS Paris D 339 330 722

esquisses, bulletin d'information de l'ADAGP - juillet 2021
Directeur de publication:
Marie-Anne Ferry-Fall
Graphisme: c-album